

# LE FINANCEMENT PUBLIC DES ÉCOLES PRIVÉES : mettre fin aux mythes !

## RAPPORT DE RECHERCHE

Réalisé à la demande de la  
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Chercheur : Jean-François Landry

Octobre 2009



# **Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes!**

## **Rapport de recherche**

Réalisé à la demande de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Chercheur :  
Jean-François Landry

Octobre 2009



## Table des matières

Liste des abréviations, acronymes et sigles .....	v
Liste des tableaux .....	vii
<b>1. Présentation .....</b>	<b>9</b>
1.1 Méthodologie.....	9
<b>2. Situation de l'enseignement privé au Québec .....</b>	<b>10</b>
2.1 Établissement privé subventionné – non subventionné.....	10
2.2 Évolution de l'effectif scolaire.....	11
2.3 La variable élasticité prix.....	12
2.3.1 Revenu des personnes qui assurent les coûts de fréquentation.....	13
2.4 Les sources de financement des écoles privées .....	14
<b>3. La participation directe et indirecte du gouvernement dans les écoles privées .....</b>	<b>19</b>
3.1 Le financement direct du gouvernement .....	19
3.2 Sources de financement indirectes.....	22
3.2.1 Les crédits d'impôt.....	22
3.2.2 Crédits d'impôt pour enseignement religieux.....	24
<b>4. Comparatif Québec-Ontario.....</b>	<b>24</b>
<b>5. Fin de la subvention et taux de retour au public .....</b>	<b>25</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2 .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 3 .....</b>	<b>32</b>
<b>Références .....</b>	<b>33</b>



## Liste des abréviations, acronymes et sigles

ARC	Agence du revenu du Canada
DGFE	Direction générale du financement et de l'équipement
EHDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FEEP	Fédération des établissements d'enseignement privés
M\$	Million de dollars
G\$	Milliard de dollars
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
QAIS	<i>Quebec Association of Independent Schools</i>
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières



## Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution de la fréquentation scolaire au Québec de 2001 à 2008.....	11
Tableau 2	Revenus des écoles privées (préscolaire, primaire, secondaire).....	14
Tableau 3	Droits de scolarité des établissements d'enseignement privés agréés (primaire et secondaire) en regard de la subvention gouvernementale .....	16
Tableau 4	Montant de la subvention par élève, selon l'ordre d'enseignement.....	20
Tableau 5	Subventions totales du MELS aux établissements privés agréés aux fins de subventions.....	20
Tableau 6	Fréquentation du réseau privé primaire et secondaire .....	21
Tableau 7	Estimation de la fréquentation du réseau privé d'ici 2012-2013.....	21
Tableau 8	Estimation de l'évolution de la subvention gouvernementale.....	21
Tableau 9	Dons aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions .....	22
Tableau 10	Crédits d'impôt pour les dons au fédéral et provincial.....	23
Tableau 11	Importance des dons en pourcentage (%) des revenus selon la taille des établissements - 2006-2007 .....	23
Tableau 12	Importance des dons en pourcentage (%) des revenus selon l'ordre d'enseignement - 2006-2007 .....	23
Tableau 13	Économies à la suite du retrait de la subvention de base .....	26
Tableau 14	Économies à la suite du retrait de la subvention tenant lieu de valeur locative ..	27



## 1. Présentation

Au cours des dernières années, de nombreux intervenants du milieu scolaire québécois se sont prononcés en faveur de l'abolition, complète ou partielle, de la subvention gouvernementale dont bénéficie la majorité des établissements d'enseignement privés aux niveaux primaire et secondaire. Ainsi, en mars 2005, le *Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique* estimait que la suppression totale de la subvention permettrait au gouvernement d'économiser 75 M\$ annuellement, en supposant que 50 % des élèves du privé retourneraient alors vers le public. À l'époque, la subvention totale du gouvernement pour le secteur privé s'élevait à 376 M\$.

Depuis, quelques études ont été publiées, soit pour appuyer les conclusions du *Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique* ou alors pour les contredire. À cet effet, notons la publication de deux études principales : *Le financement public de l'enseignement privé au Québec*, du professeur Bernard Vermot-Desroches de l'UQTR, publiée en 2007, et *Retrait des subventions aux écoles primaires et secondaires privées : évaluation de l'effet financier net sur le trésor québécois*, mémoire de maîtrise présenté par Jean-Denis Garon à l'UQAM en 2006<sup>1</sup>. Plusieurs autres articles et dossiers ont été publiés sur le sujet.

Cette étude a été menée pour la FAE dans le but d'avoir un portrait plus précis du coût réel pour le gouvernement de subventionner le réseau privé d'éducation primaire et secondaire. En effet, il est toujours question du fait que le gouvernement subventionne à 60 % du coût de formation d'un élève au public les élèves du privé, mais ce pourcentage ne rend pas compte de la situation exacte du financement du réseau d'éducation privé. Nous nous sommes donc penchés sur cette problématique.

Notre recherche se présente en trois parties. La première section permet de faire le point sur la situation générale de l'enseignement privé au Québec. Nous y abordons les principales caractéristiques du réseau privé québécois, son évolution au cours des dix dernières années et une vue d'ensemble sur sa clientèle et ses attributs socioéconomiques. Par la suite, nous détaillerons l'ensemble des sources de financement des écoles privées, question de replacer les subventions gouvernementales en perspective.

La deuxième section de l'étude porte plus spécifiquement sur les différentes formes de participation du gouvernement au financement des écoles privées. Au-delà de la subvention dite « de 60 % », divers programmes et crédits d'impôt s'adressant aux parents ou aux propriétaires des écoles impliquent d'autres coûts pour le gouvernement, qui sont rarement pris en compte dans le débat entourant le financement des écoles privées.

Enfin, la dernière partie permet de situer la question du financement des écoles privées dans une perspective plus large : le réseau d'enseignement privé ontarien, qui n'est pas subventionné.

### 1.1 Méthodologie

---

1. Le travail de M. Garon a aussi été publié sous forme de notes de recherche par la CSQ (#59).

Les chiffres sur le financement des écoles privées proviennent principalement des données compilées par le MELS. À moins d'indication contraire, les données (fréquentation, frais de scolarité, etc.) sont pour l'année scolaire 2006-2007. Lorsque des données plus récentes sont disponibles (2007-2008), nous l'indiquons aussi, mais dans le but de rendre le calcul sur une base commune, nous utilisons les données de 2006-2007.

La majorité des données que nous utilisons provient de sources gouvernementales (MELS, ARC, Statistique Canada, etc.), d'études réalisées sur le financement des écoles privées et de documents produits pour la FEFP.

## **2. Situation de l'enseignement privé au Québec**

### **2.1 Établissement privé subventionné – non subventionné**

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, il y avait au Québec 182 établissements agréés aux fins de subvention pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. À ceux-ci, il faut aussi ajouter 11 établissements spécialisés EHDAA<sup>2</sup>. La majorité des écoles privées du Québec est regroupée au sein de la Fédération des établissements d'enseignement privés et de la *Quebec Association of Independent Schools*. En 2006, la FEFP représentait plus de 90 % de la clientèle des écoles privées, avec 180 établissements membres. Notons que les établissements membres ne sont pas nécessairement agréés aux fins de subvention. Il s'agit cependant d'une augmentation substantielle lorsqu'on remarque qu'en 2004-2005, la FEFP comptait 167 membres, dont 146 étaient agréés aux fins de subventions et recevaient une population d'environ 92 000 élèves (Massé, 2005, p. 3). C'est donc dire qu'en moins de deux ans, près de 40 établissements supplémentaires ont été agréés aux fins de subvention par le ministère de l'Éducation. En comparaison avec les chiffres de 2006, notons qu'en 2009, la FEFP compte 11 établissements de plus, soit 191. Toujours en 2009, la QAIS regroupe quant à elle 26 établissements, la plupart étant de langue anglaise et n'étant pas agréés aux fins de subventions par le MELS.

Les chiffres concernant le nombre d'écoles privées peuvent varier considérablement en fonction de la distinction qui est faite dans la compilation. Ainsi, dans son étude sur la situation de l'enseignement privé au Canada, Jacques Marois arrive pour l'année scolaire 2003-2004 à un total, pour le Québec, de 74 établissements non subventionnés et 243 établissements subventionnés, en tout ou en partie (Marois, 2005). Cette différence est due au fait que chaque section de l'établissement (c'est-à-dire française et anglaise ou primaire et secondaire) peut être comptabilisée comme une installation différente. Ainsi, la liste de fréquentation scolaire du MELS pour 2006-2007 fait état d'un nombre total de 324 établissements dans le réseau privé (subventionnés ou non).

Il y a aussi des situations où l'établissement est subventionné pour certains niveaux d'enseignement, mais pas pour d'autres, telle l'Académie Chrétienne Rive-Nord, qui est subventionnée pour le préscolaire et le primaire, mais pas pour le secondaire. Toutes ces différences peuvent mener à des confusions lors de la consultation de différentes sources : il est donc très important de s'assurer de travailler avec des données compara-

---

2. Ces établissements sont subventionnés à 100 %.

bles. Aux fins de nos travaux, nous considérons les indicateurs de gestion du MELS pour 2006-2007, soit un nombre total d'établissements agréés aux fins de subventions de 182.

Les écoles privées non subventionnées ne sont pas considérées pour l'ensemble de la recherche. Leur nombre peu élevé par rapport au réseau subventionné est l'une des raisons. La seconde s'explique par l'absence de données disponibles quant aux finances des établissements. Dans le cas des écoles agréées aux fins de subventions, celles-ci doivent soumettre leurs états financiers au MELS, qui rend disponible une compilation des catégories générales de dépenses et de revenus. C'est à partir des *Indicateurs de gestion 2006-2007 des établissements privés* que nous sommes en mesure de voir les postes de revenus et de dépenses des établissements. De plus, notre préoccupation principale étant le coût total des subventions aux écoles privées, étudier les écoles non subventionnées ne serait pas d'une grande utilité, outre le fait de démontrer la possibilité d'avoir un réseau d'écoles non subventionnées viable, tout en montrant que ces écoles reçoivent indirectement l'aide des gouvernements, entre autres par l'entremise des reçus d'impôt pour organisme de bienfaisance et autres programmes de subvention ne touchant pas directement les services éducatifs.

## 2.2 Évolution de l'effectif scolaire

En considérant l'ensemble de l'effectif étudiant du Québec, nous remarquons que la part occupée par le privé est assez importante. En 2003-2004, 9,63 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentaient un établissement d'enseignement privé subventionné au Québec. En 2007-2008, l'effectif total des établissements privés (subventionnés et non subventionnés) s'élève à 125 271, passant ainsi à 11,9 % de la population étudiante, comparativement à 9,7 % en 2001-2002. Il s'agit d'une augmentation de 2,2 % en moins de huit ans, soit 0,3 à 0,4 % par année.

**Tableau 1 Évolution de la fréquentation scolaire au Québec de 2001 à 2008**  
Secteurs public et privé

Évolution de la fréquentation du secteur privé au Québec 2001-2008				
Année	Public		Privé	
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
2001-2002	1 009 275	<b>90,3 %</b>	108 367	<b>9,7 %</b>
2002-2003	1 001 081	90,0 %	111 726	10,0 %
2003-2004	989 838	89,6 %	115 200	10,4 %
2004-2005	978 514	89,2 %	118 441	10,8 %
2005-2006	964 184	88,8 %	121 677	11,2 %
2006-2007	947 002	88,4 %	124 108	11,6 %
2007-2008	925 688	<b>88,1 %</b>	125 271	<b>11,9 %</b>

Source : MELS, *Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes*, DCS – octobre 2008.

Nous remarquons que contrairement à la tendance observée dans le réseau public, qui subit une baisse d'effectif constante depuis plusieurs années, le réseau privé est marqué par une augmentation régulière de sa population depuis le début des années 2000. La part occupée par le public était de 90,3 % en 2001, elle n'est plus que de 88,1 % en 2006. Pour la même période, la fréquentation privée est passée de 9,7 % à 11,9 %.

Cette augmentation de 2,2 % peut sembler minime, mais elle n'en représente pas moins une tendance du système d'éducation. De plus, les prévisions démographiques du MELS pour 2010-2015 prévoient une baisse générale de l'effectif primaire et secondaire, soit une baisse de 16,4 % au primaire et de 13,6 % au secondaire. Selon le MELS, 6 régions administratives subiront une décroissance de la population, alors que 11 autres connaîtront une augmentation. Cependant, pour l'ensemble du Québec, le nombre de jeunes âgés entre 1 et 14 ans devrait diminuer de 15 % entre 2000 et 2016 (Vermot-Desroches, 2007, p. 40).

Toujours selon le MELS, l'effectif total du primaire et du secondaire devrait subir une diminution de 7,74 % entre 2006-2010. Or, cette baisse de l'effectif scolaire ne se répercute pas de la même manière dans les deux réseaux, car contrairement au réseau public, le privé voit sa clientèle augmenter. Pourtant, la baisse démographique affecte l'ensemble de la population étudiante, peu importe le réseau d'enseignement fréquenté. Il est donc certain que la diminution de la fréquentation scolaire du réseau public est aggravée par la place de plus en plus grande du réseau privé.

En effet, le nombre d'élèves fréquentant l'école privée a augmenté de façon très importante au Québec au cours des dix dernières années et cette hausse est encore plus marquée dans la grande région de Montréal (incluant la Montérégie et Laval), où 1 élève sur 5 du niveau secondaire fréquente une école privée, en comparaison à 1 élève sur 10 pour l'ensemble de la province. En 2003-2004, Montréal et la Montérégie regroupaient 59 % des écoles privées et 60 % de la population scolaire du réseau privé.

### **2.3 La variable élasticité prix**

Toute hypothèse concernant un changement dans le montant alloué par le gouvernement pour les établissements d'enseignement privés tente d'estimer quelle sera la réaction des parents à une hausse des droits de scolarité qu'ils devraient assumer à la suite d'un retrait partiel ou complet de la subvention du gouvernement.

À cet effet, les travaux de Jean-Denis Garon en 2006 et de Bernard Vermot-Desroches en 2007 sont très pertinents. En utilisant plusieurs variables (coefficient de Gini, test de Hausman, etc.), Garon arrive à la conclusion qu'un retrait complet de la subvention du gouvernement entraînerait un gain minimal pour le gouvernement de 71,83 M\$ et un gain maximal de 224 M\$. Cette estimation se fonde sur les données les plus récentes dont l'auteur disposait pour assurer une comparaison juste avec les autres provinces canadiennes, soit 1998.

Comme Garon l'indique, l'influence de la variation du prix est plus grande pour une famille avec un revenu moins élevé que pour une famille plus aisée. Or, la mise à jour

de la situation économique des clientèles du réseau privé effectuée par Jacques Marois en 2005 en vient justement à la conclusion que les familles gagnant plus de 110 000 \$ sont passées de 27 % à 35 % de la clientèle en 10 ans, c'est donc dire que l'effet d'une hausse des frais de scolarité à la suite de la fin de la subvention gouvernementale aurait un effet relativement limité sur ces familles. À l'inverse, les familles gagnant moins de 50 000 \$ sont passées de 39 % en 1996 à 28 % en 2005.

Selon l'auteur, tous les scénarios proposant une baisse de la subvention gouvernementale entraînent des coûts supplémentaires pour l'État et la fermeture d'un certain nombre d'établissements privés, en particulier en région. Cependant, il ne faut pas oublier que des réseaux d'enseignement privés existent dans les autres provinces canadiennes, dont certaines qui n'offrent pourtant aucune subvention.

L'étude de Vermot-Desroches, quant à elle, permet de cerner certains éléments de manière plus précise, en présentant 6 scénarios d'application allant du retrait total, au retrait partiel à une augmentation de 100 % de la subvention. De plus, il étudie les résultats de chaque scénario en fonction des différentes régions du Québec, de leur offre en éducation privée et de la capacité d'accueil du public en fonction de la réponse aux changements.

Le Québec possède aussi un réseau d'établissements fonctionnant sans subventions directes du gouvernement. Évidemment, bien peu de parents ont les moyens de payer les quelque 15 000 \$ de droits de scolarité réclamés par des établissements tels le *Lower Canada College* ou *The Study*, mais ces quelques écoles d'exception, fréquentées par une clientèle plus qu'aisée, ne doivent pas pour autant être considérées comme des modèles de ce que deviendrait un réseau non subventionné. La subvention actuelle versée par le gouvernement, qui est en moyenne de 3 500 \$ par élève, ne représente pas la majorité du financement des écoles privées. Celles-ci imposent une multitude d'autres frais (qui ne sont pas considérés comme des droits de scolarité).

Donc, on ne peut pas affirmer que la fin des subventions gouvernementales signifierait une hausse équivalente des frais payés par les parents (en supposant une augmentation égale à la contribution gouvernementale). En effet, les quelques exemples présentés en annexes nous indiquent bien que les écoles privées facturent de nombreux frais aux parents, sans que ceux-ci entrent dans la catégorie des frais de scolarité. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais elle donne une bonne idée des frais exigés par les écoles, tout en montrant bien qu'il y a de grandes disparités entre celles-ci.

### **2.3.1 Revenu des personnes qui assurent les coûts de fréquentation**

L'étude de Denis Massé sur le profil socioéconomique des clientèles du réseau privé, réalisée en 2005 pour la FEEP, fournit les données les plus récentes sur la situation des familles dont les enfants fréquentent un établissement d'enseignement privé. Il s'agit en fait d'une mise à jour d'une précédente étude de 1996.

On y apprend, entre autres, qu'au cours des dix années séparant les deux études, 28 % des familles dont les enfants fréquentent le réseau privé gagnent moins de 50 000 \$, alors qu'ils étaient 39 % en 1996. De la même manière, les familles gagnant plus de 110 000 \$ en 2005 atteignent une proportion de 35 % alors qu'ils étaient 27 % en 1996<sup>3</sup> (Massé, 2005, p. 7).

La proportion des familles gagnant plus de 90 000 \$ occupe une place beaucoup plus grande dans les régions de Laval, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Montréal et de Québec, soit 52 %, alors que les autres régions n'en comptent que 31 % en moyenne. Montréal et la Montérégie regroupent 59 % des écoles privées du Québec et 60 % de la population scolaire du réseau (Vermot-Desroches, 2007, p. 46).

La catégorie des familles au revenu plus élevé est moins susceptible d'être affectée par une hausse éventuelle des droits de scolarité à la suite d'un retrait de la subvention gouvernementale. Ainsi, comme ces familles sont de plus en plus nombreuses dans la clientèle des écoles privées, on peut déduire qu'une augmentation des frais aurait un impact moins important sur la fréquentation des établissements privés.

## 2.4 Les sources de financement des écoles privées

Avant d'aborder directement la question des subventions gouvernementales aux écoles privées, il est intéressant de replacer ces subventions dans la perspective plus globale de l'ensemble des sources de revenus dont bénéficient les écoles privées. À cet effet, le tableau 2 que nous présentons ici est très révélateur :

**Tableau 2 Revenus des écoles privées (préscolaire, primaire, secondaire)**

<b>Revenus des écoles privées (préscolaire, primaire, secondaire) 182 établissements – 2006-2007</b>		
<b>Sources de revenus</b>	<b>Revenus (\$)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Subvention du MELS (et autres ministères)	437 374 003 \$	44,2 %
Contribution des élèves pour services éducatifs	278 412 740 \$	28,2 %
Dons (argent et biens et services)	49 994 193 \$	5,1 %
Entreprises auxiliaires	19 463 167 \$	2,0 %
Ententes de scolarisation	37 975 050 \$	3,8 %
Autres revenus généraux	39 401 545 \$	4,0 %
Revenus spécifiques	126 351 230 \$	12,8 %
<b>Total</b>	<b>988 971 928 \$</b>	<b>100,0 %</b>

*Source : MELS - Indicateurs de gestion 2006-2007 – établissements d'enseignement privés.*

3 En tenant compte de l'inflation depuis 1996.

Nous voyons que la part des subventions gouvernementales dans les revenus des écoles se situe à 44 % des revenus totaux. Il faut donc bien faire la distinction entre la part des revenus des écoles privées provenant de fonds publics et la subvention par élève offerte par le gouvernement provincial. Au Québec, le gouvernement offre une subvention de base équivalant à environ 60 % du coût d'un élève du secteur public. Cette subvention est complétée par une allocation tenant lieu de valeur locative, aussi accordée à un montant équivalant à 60% de la subvention du secteur public, en plus de certaines allocations supplémentaires pour des programmes spécifiques. Le financement est accordé sur cette base depuis 1992.

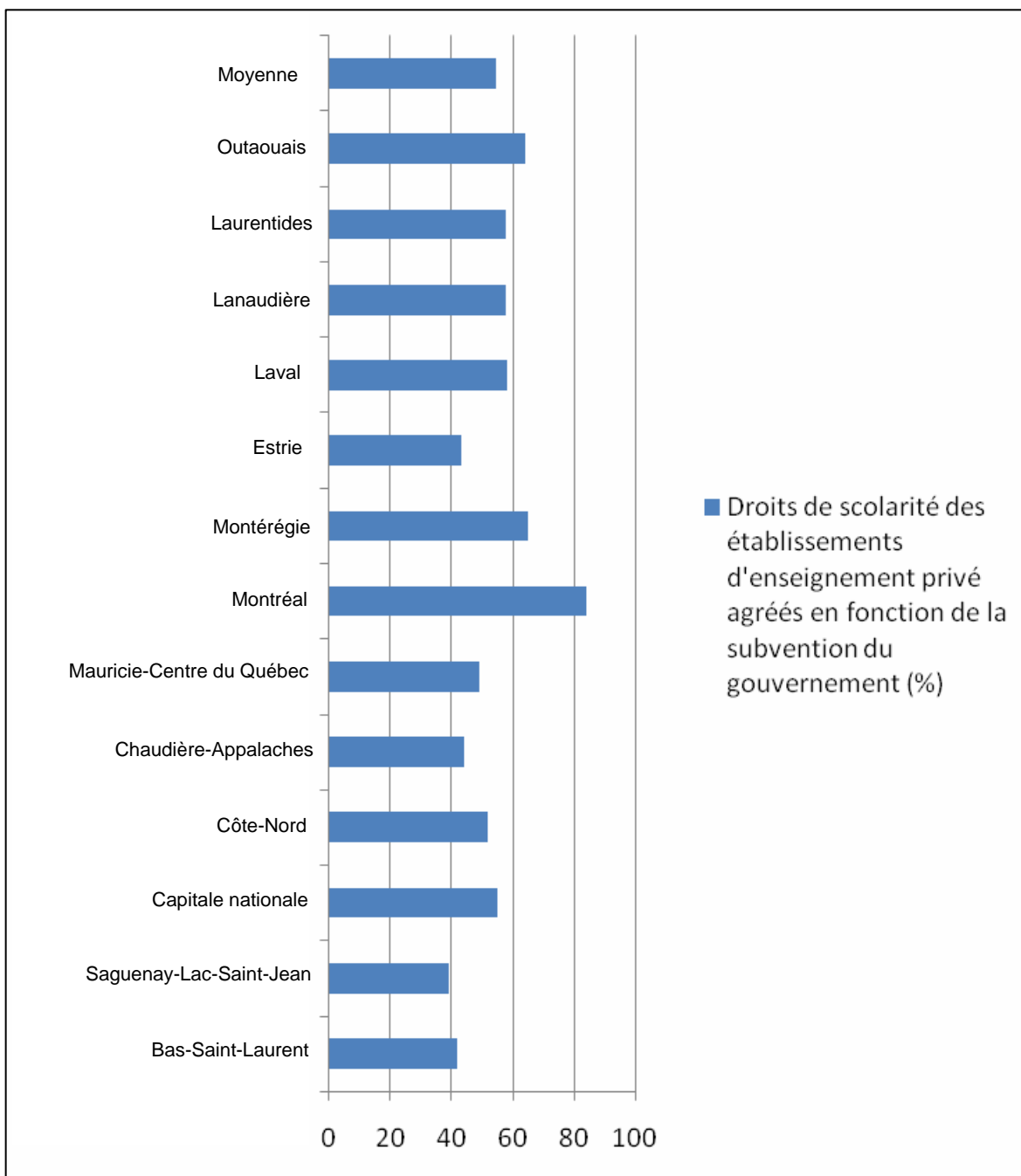
Le montant de la subvention de base versée aux établissements privés est fixé en fonction de l'article 87 de la Loi sur l'enseignement privé, qui stipule que :

« Les montants de base par élève pour une année scolaire donnée ou, s'il s'agit de l'enseignement collégial, par élève inscrit à temps plein pour chaque session d'une année scolaire donnée sont obtenus en appliquant à chaque montant de base par élève fixé pour l'année scolaire précédente les taux de variation des subventions versées pour l'année scolaire donnée aux commissions scolaires et aux collèges d'enseignement général et professionnel pour le même service éducatif, sans tenir compte toutefois des subventions versées pour des dépenses propres à l'enseignement public. »

La deuxième source de financement des écoles privées provient de la contribution des élèves pour les services éducatifs. Il s'agit des droits de scolarité versés pour fréquenter les écoles privées. Cette catégorie de revenus s'élève à 28 % de l'ensemble des revenus des écoles. Notons que les écoles subventionnées ne peuvent demander des droits de scolarité plus élevés que le montant de la subvention de base qu'ils reçoivent. À cet effet, M. Vermot-Desroches, dans son étude sur le financement public de l'enseignement privé au Québec note bien que très peu d'écoles exigent, dans les faits, la somme maximale.

Comme nous pouvons le constater au tableau 3, en 2004-2005, c'est dans la région de Montréal que les droits de scolarité sont les plus élevés en regard de la subvention gouvernementale, soit une moyenne de 84 % du maximum permis. C'est dans les régions éloignées que les droits de scolarité sont les plus bas, variant autour de 50 % de la subvention gouvernementale. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait, dont les revenus moins élevés et la moins grande densité de population en région. Nous aurions pu croire que la région de Montréal (incluant Laval et la Montérégie) aurait pu subir une pression à la baisse sur les droits exigés aux parents en raison de la concurrence du grand nombre d'écoles qu'on y trouve. Cependant, la demande étant très grande dans ces régions, en particulier au niveau secondaire, les écoles peuvent demander des droits plus élevés et s'assurer d'avoir tout de même une clientèle importante.

**Tableau 3 Droits de scolarité des établissements d'enseignement privés agréés (primaire et secondaire) en regard de la subvention gouvernementale – 2004-2005, par région administrative**



Données : Vermot-Desroches, 2007.

La même logique s'applique aux autres éléments constituant les revenus des écoles privées. Ainsi, les deux autres grandes catégories de revenu des écoles privées proviennent des dons et des revenus spécifiques. Les dons, en argent-biens-services représentent un montant de 50 M\$, soit près de 5 % du budget des écoles. Cependant, il faut noter que l'importance des dons varie beaucoup d'un établissement à l'autre, en fonction du nombre d'élèves, des établissements et des cycles d'enseignement. Ainsi, les établissements regroupant les 3 cycles d'études et comptant moins de 500 élèves (au nombre de 27), tirent plus de 15 % de leurs revenus des dons, alors que les établissements secondaires comptant entre 600 et 899 élèves tirent à peine 1,25 % de leurs revenus de dons.

Finalement, la dernière catégorie de revenus que nous aborderons ici est celle des revenus spécifiques, qui totalise près de 13 % des revenus. Il s'agit d'une catégorie regroupant plusieurs éléments, par exemple, les intérêts versés sur des placements. À cet égard, il est intéressant de noter que certaines écoles demandent aux parents de faire des prêts sans intérêts à l'établissement pour la durée de l'année scolaire ou encore des contributions facultatives fortement suggérées à l'association des parents ou à la fondation de l'école.

Les autres sources de revenus spécifiques des écoles sont nombreuses. On y retrouve, par exemple, les droits d'inscription exigés de toutes les candidates et tous les candidats se présentant aux examens d'admission. Ceux-ci se situent généralement autour de 50 \$, parfois moins, parfois jusqu'à 80 \$. La situation se pose moins en région où le nombre d'écoles privées est limité, mais dans la grande région montréalaise, il n'est pas rare de voir des élèves passer les examens dans plusieurs écoles, multipliant ainsi les entrées d'argent des établissements. La liste présentée à l'annexe 2 nous montre aussi que les frais exigés pour les études s'élèvent bien au-delà des simples droits de scolarité. Les écoles rivalisent de prouesses pour trouver des moyens d'exiger des contributions financières des parents, dont les exemples les plus courants sont :

- ✚ uniforme obligatoire;
- ✚ droits d'admission (autre que les droits d'inscription);
- ✚ frais pour différentes concentrations (musique, sport, langue, etc.);
- ✚ frais d'activités sportives;
- ✚ frais pour services de garde;
- ✚ tutorat;
- ✚ frais pour matériel informatique;
- ✚ adhésion à l'association des parents (et autres associations);
- ✚ droits de transport;
- ✚ droits de réinscription annuelle;
- ✚ don ou prêt à l'établissement ou à sa fondation.

La liste pourrait être longue et elle est variable en fonction de tous les établissements. Deux tableaux, présentés aux annexes 2 et 3 à titre d'exemple, comptabilisent les différents coûts demandés par des établissements d'enseignement, soit le Collège Regina Assumpta et le Collège Beaubois.

La mise en perspective des différentes sources de revenus des écoles privées agréées aux fins de subventions nous indique donc que la subvention gouvernementale, bien que constituant une part importante de ces revenus, ne constitue pas la majorité de ceux-ci. La part des revenus provenant de la subvention varie grandement en fonction des régions, ce qui fait que l'effet du retrait de la subvention n'aurait pas le même effet partout. Par exemple, la grande région de Montréal compte près des deux tiers des établissements et de la fréquentation scolaire du réseau privé. C'est aussi dans cette région que l'importance des dons et des droits de scolarité réclamés aux parents sont les plus importants.

Les droits de scolarité qui peuvent être réclamés des écoles privées sont réglementés; ils ne peuvent être supérieurs au montant de la subvention gouvernementale. Comme nous l'indiquions, à peu près aucune école ne facture le maximum admissible. Cependant, les écoles privées se permettent de facturer une multitude de frais autres qui peuvent aller de quelques centaines à quelques milliers de dollars par année.

Rappelons que pour les écoles publiques, « le droit à la gratuité des services éducatifs interdit à une commission scolaire d'imposer notamment des frais pour l'ouverture du dossier de l'élève, des droits d'inscription et des droits d'admission ». Ainsi, plusieurs services que les écoles privées offrent en fonction du paiement des parents doivent être offerts gratuitement par les écoles publiques.

Par exemple, il est interdit aux écoles publiques de facturer des frais d'ouverture de dossier. Les écoles privées quant à elles facturent pour la plupart des frais variant entre 25 \$ et 50 \$. Certaines n'en facturent pas et quelques-unes ont des frais pouvant aller jusqu'à 80 \$. Ces droits d'inscription sont demandés à toutes les étudiantes et tous les étudiants passant les examens d'admission. Bien que la situation soit sur le point de changer pour certaines écoles qui se regroupent, n'oublions pas que beaucoup d'élèves, en particulier dans la grande région de Montréal, passent les examens d'admission au secondaire dans plus d'une école, ce qui fait que les frais d'ouverture de dossier sont multipliés par deux ou trois, bien qu'au bout du compte, une seule école sera choisie (ou choisira l'élève).

Finalement, concluons cette section sur un exercice de comparaison mettant en évidence les montants disponibles par élève pour le réseau d'enseignement public et pour le réseau d'enseignement privé. Comme nous l'avons vu, le privé dispose de revenus divers totalisant près de 989 M\$. Répartis selon le nombre d'élèves fréquentant le réseau, cela nous donne un montant « disponible » par élève de 7 969 \$. En comparaison, un élève du public dispose quant à lui d'un montant de 6 218 \$. C'est donc dire que les élèves du secteur public disposent de moins d'argent par tête que ceux du privé.

### 3. La participation directe et indirecte du gouvernement dans les écoles privées

#### 3.1 Le financement direct du gouvernement

Au Québec, la subvention du gouvernement pour les écoles privées comporte trois éléments, soit :

- ✚ l'allocation de base;
- ✚ l'allocation tenant lieu de valeur locative;
- ✚ les allocations supplémentaires.

L'allocation de base permet d'assumer les obligations des services d'enseignement. Le montant alloué aux établissements est calculé en fonction du nombre d'élèves. Le montant de base « par élève » pour les services éducatifs comprend les catégories de dépenses suivantes : personnel enseignant, personnel non enseignant syndiqué et non syndiqué et les autres coûts.

C'est la Loi sur l'enseignement privé qui détermine le calcul de l'allocation (article 87 et suivants). Ainsi, les montants alloués au réseau privé en 1992-1993 sont la référence pour le calcul des années subséquentes (en fonction de l'inflation, de l'indexation des coûts, etc.).

Comme nous avons pu le constater au tableau 3, l'allocation de base représente l'essentiel des ressources attribuées aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions. Ainsi, pour l'année scolaire 2008-2009, la subvention totale pour un élève régulier du secondaire est de 4 105 \$. De ce montant, 3 865 \$ proviennent de la subvention de base et 240 \$, de la subvention tenant lieu de valeur locative.

L'allocation tenant lieu de valeur locative vise à assurer « l'acquisition du mobilier, appareillage et outillage, les réparations majeures et l'amélioration et la transformation des bâtiments mis au service des projets éducatifs institutionnels » (MELS, financement 2007-2008, p. 17).

Bien que l'allocation tenant lieu de valeur locative soit de moins grande importance que l'allocation de base, il n'en demeure pas moins qu'elle implique des coûts de plusieurs millions de dollars par année pour le gouvernement.

Pour avoir une idée plus juste du coût total des subventions, reportons-nous au tableau 4 où l'on peut voir les subventions totales versées par le MELS au cours des cinq dernières années. Nous y trouvons, en plus de la subvention de base et de la subvention tenant lieu de valeur locative, le total des subventions supplémentaires qui sont versées en fonction de différents programmes, mais qui ne touchent pas l'ensemble des élèves. Ces programmes touchent à la lutte au retard scolaire, aux technologies de l'information, au pensionnat, etc. Selon le MELS, les allocations supplémentaires visent à tenir compte de situations particulières des écoles et à développer certaines activités jugées prioritaires (MELS, financement, 2007-2008, p. 17).

**Tableau 4 Montant de la subvention par élève, selon l'ordre d'enseignement**

Montant de la subvention par élève				
		Allocation (en \$)		
Année	Ordre d'enseignement	De base	Tenant lieu de valeur locative	TOTAL
2006-2007	Préscolaire	3 064 \$	95 \$	3 159 \$
	Primaire	2 808 \$	95 \$	2 903 \$
	Secondaire	3 612 \$	142 \$	3 754 \$
2007-2008	Préscolaire	3 180 \$	97 \$	3 277 \$
	Primaire	2 914 \$	97 \$	3 011 \$
	Secondaire	3 736 \$	145 \$	3 881 \$
2008-2009	Préscolaire	3 272 \$	159 \$	3 431 \$
	Primaire	2 997 \$	159 \$	3 156 \$
	Secondaire	3 865 \$	240 \$	4 105 \$

Sources : MELS – DGFE *Règles budgétaires pour l'année scolaire – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire – Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions* – Documents des années 2006 à 2008.

**Tableau 5 Subventions totales du MELS aux établissements privés agréés aux fins de subventions**

Subventions du MELS (en M\$)				
Année	De base	Tenant lieu de valeur locative	Supplémentaire	Totale
2004-2005	353,8	13,3	8,9	<b>376,0</b>
2005-2006	369,5	14	10,7	<b>394,2</b>
2006-2007	388,7	14,6	8,5	<b>411,8</b>
2007-2008	406	14,9	25,5	<b>446,4</b>
2008-2009	415,4	24,6	12,1	<b>452,1</b>

Sources : MELS – DGFE *Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois* – Documents des années 2004 à 2008.

L'augmentation des sommes allouées aux écoles privées est importante : 75 M\$ de plus en 2008 qu'en 2004. Une partie de l'augmentation vient de l'indexation des allocations (en fonction de divers paramètres détaillés dans les règles budgétaires), mais principalement du fait que la fréquentation scolaire du réseau privé augmente sans cesse comme nous l'indique le tableau 6.

**Tableau 6 Fréquentation du réseau privé primaire et secondaire**

<b>Nombre d'élèves fréquentant le réseau privé primaire et secondaire</b>					
	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>
Primaire	29 473	29 917	30 461	31 101	31 618
Secondaire	81 310	84 066	86 561	88 203	88 722

Comme nous le voyons, le nombre d'élèves fréquentant le réseau privé augmente en moyenne, depuis les 4 dernières années de 1850 au secondaire et 535 au primaire. En estimant une augmentation constante de la fréquentation du privé et une majoration de la subvention de base de 4 % (indexation et autres mesures), nous pouvons postuler la fréquentation suivante jusqu'en 2012-2013 :

**Tableau 7 Estimation de la fréquentation du réseau privé d'ici 2012-2013**

<b>Nombre d'élèves fréquentant le réseau privé primaire et secondaire</b>				
	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Primaire	32 567	33 544	34 550	35 586
Secondaire	91 384	94 125	96 949	99 857

**Tableau 8 Estimation de l'évolution de la subvention gouvernementale d'ici 2012-2013**

<b>Subvention de base par élève (en \$)</b>				
	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2012-2013</b>
Primaire	2 997	3 117	3 242	3 506
Secondaire	3 865	4 020	4 180	4 522

Nous arrivons donc, sur un horizon de quatre ans avec un coût de 124 764 516 \$ pour le primaire et 451 553 354 \$ pour le secondaire pour un total de plus de 576 M\$, et ce, uniquement en fonction de la subvention de base et selon une courbe d'augmentation relativement conservatrice.

## 3.2 Sources de financement indirectes

### 3.2.1 Les crédits d'impôt

En plus de la subvention gouvernementale, dont les coûts sont connus, nous croyons qu'il est important de prendre en considération les autres coûts ou les manques à gagner que doivent assumer les différents paliers de gouvernement dans le maintien du réseau d'enseignement privé. Ainsi, certains coûts ne sont jamais pris en considération lorsque la question du financement public des écoles privées est abordée. Nous pensons, entre autres, aux crédits d'impôt offerts pour les dons aux fondations des écoles, qui s'élèvent en moyenne à 50 M\$ par année.

**Tableau 9 Dons aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions**

<b>Dons aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions</b>	
<b>Année</b>	<b>Don (M\$)</b>
2005-2006	54,9
2006-2007	48,2
2007-2008	47,7
2008-2009	50,0
<b>Total</b>	<b>200,8</b>
Moyenne	50,2

La plupart des écoles privées du Québec sont enregistrées en tant qu'organismes de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada et, à ce titre, sont en mesure de remettre des reçus aux fins d'impôt. Il n'y a cependant pas de constance entre les écoles et plusieurs différences majeures sont remarquées. Les établissements les plus importants ont aussi des fondations que les petites écoles n'ont pas.

Comme nous l'indiquions précédemment, les dons aux écoles privées varient beaucoup en fonction du type d'établissement. De plus, en raison de la possibilité de recevoir les crédits aux fins d'impôt, il est certain que les parents ayant les revenus les plus élevés seront les plus enclins à effectuer des dons, puisqu'ils bénéficieront dans une plus grande mesure des réductions d'impôt.

Selon les règles de l'ARC (pour l'année 2007) les premiers 200 \$ du don sont admissibles à un crédit d'impôt fédéral de 15,5 % sur le montant du don. Après les premiers 200 \$, le crédit d'impôt fédéral augmente à 29 % du montant qui se situe au-delà de 200 \$. Au Québec, le premier 200 \$ est déductible à 20 % et, par la suite, la déduction est de 24 %. Ce tableau comparatif indique le coût réel du don selon différents montants :

**Tableau 10 Crédits d'impôt pour les dons au fédéral et provincial**

Montant du don	Crédit d'impôt provincial*	Crédit d'impôt fédéral**	Épargne fiscale	Épargne fiscale (%)	Coût du don
100, 00 \$	20,00 \$	12,94 \$	32,94 \$	32,9 %	67,06 \$
250, 00 \$	52,00 \$	37,99 \$	89,99 \$	36 %	160,01 \$
500, 00 \$	112,00 \$	98,53 \$	210,53 \$	42,1%	289,47 \$
1 000, 00 \$	232,00 \$	219,61 \$	451,61 \$	45,2 %	548,40 \$
5 000, 00 \$	1 192,00 \$	1 188,21 \$	2 380,21 \$	47,6 %	2 619,80 \$
10 000,00 \$	2 392,00 \$	2 398,96 \$	4 790,96 \$	47,9 %	5 209,05 \$

\* Crédit d'impôt provincial : 20 % sur les premiers 200 \$, 24 % sur l'excédent.

\*\* Crédit d'impôt fédéral : 15,5 % sur les premiers 200 \$, 29 % sur l'excédent.

(Ce pourcentage doit être ajusté pour tenir compte de l'effet de l'abattement du Québec de 16,5 %. Ces pourcentages deviennent donc 12,9425 % et 24,215 % pour 2007).

**Tableau 11 Importance des dons en pourcentage (%) des revenus selon la taille des établissements - 2006-2007**

Ordre d'enseignement	Taille des établissements (nombre d'élèves)							
	0-249	250+	0-299	300-599	600-899	900+	0-499	500+
Préscolaire - Primaire	2,68 %	8%						
Secondaire			3,4 %	2,5 %	1,28 %	1,02 %		
Préscolaire - Primaire - Secondaire							15,2 %	8,6 %

**Tableau 12 Importance des dons en pourcentage (%) des revenus selon l'ordre d'enseignement - 2006-2007**

Importance des dons en pourcentage des revenus selon l'ordre d'enseignement et la taille des établissements – 2006-2007	
Selon l'ordre d'enseignement	Pourcentage
Préscolaire - Primaire	6,7
Secondaire	1,5
Préscolaire - Primaire - Secondaire	11,7

### **3.2.2 Crédits d'impôt pour enseignement religieux**

Au Canada, les droits de scolarité ne sont pas admissibles à des déductions d'impôt, sauf au niveau postsecondaire. Les frais payés par les parents pour élèves fréquentant une école privée ne peuvent donc pas être déclarés. Il existe cependant au niveau fédéral, la possibilité pour les écoles privées de remettre des reçus d'impôt pour frais de scolarité, mais uniquement pour les frais de cours liés à l'enseignement religieux. C'est ainsi que des écoles religieuses ou des écoles laïques et religieuses (double fonction) peuvent remettre des reçus en fonction du nombre d'heures d'enseignement religieux donné. Ces crédits d'impôt sont accordés indépendamment du fait qu'au Québec, nous avons fait le choix d'une école laïque.

Ainsi, pour l'année 2007, le Collège Regina Assumpta de Montréal a remis un peu plus de 3 M\$ en reçus d'impôt à titre de droits de scolarité aux fins religieuses. Le Collège Durocher de St-Lambert en a remis 1,5 M\$ et le Collège Jean-Eudes de Montréal, 1,7 M\$.

Ce qui veut dire qu'en supposant des frais uniformes pour chaque niveau du secondaire, le Collège Regina Assumpta aurait remis des reçus à ses 2148 élèves (2006-2007) s'élevant chacun à 1 405 \$. Dans ces conditions, il est bien sûr plus avantageux d'envoyer ses enfants au privé. Le coût pour les parents d'envoyer leur enfant au privé est ainsi réduit.

## **4. Comparatif Québec-Ontario**

Au Canada, seulement 5 provinces subventionnent l'enseignement privé primaire et secondaire, soit le Québec, la Saskatchewan, l'Alberta, le Manitoba et la Colombie-Britannique. La part du taux de subvention varie entre 35 % et 65 % de la somme par élève au public (Vermot-Desroches, 2007, p. 16).

Le Manitoba et la Colombie-Britannique sont les deux provinces, avec le Québec, où la subvention est la plus importante. C'est cependant au Québec que la fréquentation scolaire du réseau privé est la plus importante.

Nous remarquons que la fréquentation scolaire du secteur privé est systématiquement plus importante dans les provinces qui subventionnent le secteur privé que dans les autres. Cependant, peu importe le niveau de financement, la place du secteur privé s'accroît de façon générale dans toutes les provinces canadiennes.

Ainsi, selon l'étude de Jacques Marois, la fréquentation scolaire du secteur privé ontarien est passée de 66 300 étudiantes et étudiants en 1991-1992 à 121 400 en 2002-2003. Il s'agit donc d'une augmentation de 54,6 % de la fréquentation sur une période de 10 ans. Bien que la fréquentation soit moins élevée qu'au Québec, les données de 2002-2003 nous indiquent tout de même que le secteur privé ontarien, non subventionné, accueille 5,27 % du total des élèves de la province. Cette part place même l'Ontario devant la Saskatchewan et l'Alberta qui, elles, subventionnent le secteur privé.

En 2005-2006, la fréquentation scolaire du secteur privé a légèrement diminué, passant à 119 584, soit une baisse de 1,5 %. Le nombre d'écoles privées a pourtant augmenté, passant de 560 écoles en 1995 à 895 en 2005. L'organisme *Our Kids Publications Ltd* recense certaines écoles sur son site Internet avec un aperçu des frais de scolarité exigés. Si l'ensemble se situe entre 3 000 \$ et 65 000 \$, la plupart exigent des frais qui varient entre 5 000 \$ et 15 000 \$, selon les données de 2009<sup>4</sup>.

L'Ontario compte 2 à 3 fois plus d'écoles privées pour un nombre d'élèves relativement semblable au Québec. C'est donc dire que les établissements ontariens accueillent en moyenne moins d'élèves que ceux du Québec. L'augmentation de la fréquentation du secteur privé ontarien est plus importante que celle du Québec, bien que la part relative demeure moins élevée. Entre 1998 et 2003, l'augmentation de l'effectif privé ontarien était de 31,79 % contre 12,27 % pour le Québec.

C'est donc dire que le fait de subventionner ou non le secteur privé n'est pas le seul facteur expliquant l'importance ou la faiblesse de ce secteur par rapport au réseau d'enseignement public. D'autres facteurs entrent ainsi en ligne de compte, telle la volonté d'offrir un enseignement ethnoreligieux (d'où la présence d'écoles confessionnelles grecques, roumaines, juives, catholiques, etc.). C'est l'une des raisons qui peuvent inciter les parents à envoyer leurs enfants dans une école privée. Par ailleurs, plusieurs parents, ont le sentiment que l'école privée offre un enseignement de meilleure qualité que ce que l'on trouve dans le public; que l'encadrement y serait meilleur et que les élèves s'y créent de bons réseaux de contacts pour le futur.

Ce type d'argument, discréditant systématiquement les services publics au profit des entreprises et organismes privés, est symptomatique d'une tendance lourde qui se caractérise dans le milieu de l'éducation par l'idée que la subvention gouvernementale permet aux parents d'avoir une plus grande liberté de choix quant à l'éducation de leurs enfants. La subvention gouvernementale se situe donc dans une logique qui facilite le libre choix des parents au même titre que l'idée des bons d'éducation. Cette logique se trouve aussi dans les débats sur le système de santé dans lequel nous retrouvons de nombreuses similitudes sur la place du réseau privé par rapport au système public.

## **5. Fin de la subvention et taux de retour au public**

La comparaison avec l'Ontario nous montre que le fait de subventionner les écoles privées n'est pas le seul élément qui entre en ligne de compte dans le développement du réseau. En effet, l'Ontario a une fréquentation scolaire du réseau privé s'élevant à plus de 5 % (alors que le Québec est à 11 %). La fin de la subvention gouvernementale au Québec entraînerait certainement une diminution de la fréquentation scolaire, mais il s'agirait avant tout d'un réajustement en faveur du système public qui subit une diminution de la fréquentation scolaire depuis quelques années.

---

4 Selon l'échantillon présenté de 156 écoles au <http://www.ourkids.net/ontario-private-schools.php>.

Quel serait l'effet de la fin de la subvention gouvernementale sur le réseau privé? Il est difficile de prévoir exactement la réaction des parents à un tel changement, mais comme nous l'avons montré, la fréquentation du privé au cours des dernières années est de plus en plus importante chez les familles gagnant plus de 90 000 \$ et celles-ci se trouvent principalement dans les grandes régions urbaines (Montréal, Outaouais, Québec), où se trouvent aussi près de 80 % des écoles privées. Nous supposons donc que l'effet de la fin de la subvention serait moins important sur la fréquentation du secteur privé que ne le laissent croire les prises de position de la FEPP à travers les sondages et les autres études publiés au cours des dernières années.

Il est généralement admis qu'un certain nombre d'élèves retourneraient au secteur public conséquemment à la fin de la subvention. Le taux de retour varie énormément d'une étude à l'autre, allant de 10 % à 70 %. En 2005, le *Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique* estimait le taux de retour à 50 %.

Nous supposons nous aussi un taux de retour de 50 %, ce qui ramènerait la part du privé par rapport au public à un niveau équivalant à l'Ontario, soit autour de 5 %, tout en étant probablement légèrement surévaluée. En effet, compte tenu des nombreux autres droits facturés par les écoles privées que les parents assument déjà, nous croyons que la variation des frais de scolarité ne serait pas un facteur assez déterminant pour vider les écoles. Cependant, le retour des sommes investies par le gouvernement dans les écoles privées serait bénéfique pour le système public en plus de constituer une bonne occasion de revaloriser les écoles publiques.

Si le gouvernement avait cessé de subventionner les écoles privées en 2006-2007, ce serait 411 M\$ (dont 388 M\$ provenant de l'allocation de base) qui reviendraient au secteur public. En supposant un taux de retour de 50 %, il y aurait donc 57 500 élèves qui reviendraient au secteur public, ce qui se traduirait par les économies de coût suivantes :

**Tableau 13 Économies à la suite du retrait de la subvention de base**

Allocation de base moyenne au privé :		3161,00 \$
Coût total de l'allocation de base :		388,7 M\$
Allocation de base moyenne au public :		5 334,00 \$
Coût total de l'allocation de base :		5 705 M\$
Coût de retour de 57 500 élèves au public :	57 500 élèves x 5 334 \$	306,7 M\$
Économies à la suite de la fin de la subvention	388,7 M\$ - 306,7 M\$	<b>82 M\$</b>

En plus de l'allocation de base, le gouvernement récupérerait aussi l'allocation pour valeur locative. En 2006-2007, celle-ci s'élevait en moyenne à 110 \$ par élève, pour un total de 14,6 M\$

**Tableau 14 Économies à la suite du retrait de la subvention tenant lieu de valeur locative**

Allocation tenant lieu de valeur locative :		110,0 \$
Coût total de l'allocation :		14,6 M\$
Allocation moyenne par élève au public (estimé) :		185,0 \$
Coût de retour de 57 500 élèves au public :	57 500 élèves x 185 \$	10,6 M\$
Économies à la suite de la fin de la subvention	14,6 M\$ - 10,6 M\$	<b>4,0 M\$</b>

Nous sommes donc dans une situation où le coût de retour pour le gouvernement est négatif, c'est-à-dire qu'il en coûterait moins cher de mettre fin aux subventions. L'économie totale serait de 86 M\$ (retour de l'allocation de base et l'allocation tenant lieu de valeur locative). Ce retour des élèves au public permettrait en outre de contrebalancer l'effet de la diminution démographique observée depuis quelques années.

En effet, un retour de 57 500 élèves se traduirait par une augmentation à 1 004 502 du nombre d'élèves fréquentant le public, soit un peu plus de 5 %, permettant ainsi de diminuer la décroissance démographique et d'assurer la pérennité des infrastructures publiques en réinjectant les sommes qui suivaient les élèves vers le privé.

Évidemment, comme nous le mentionnions plus tôt, il est difficile de prévoir la réaction des écoles privées et des parents à la suite de la fin de la subvention. Cependant, la situation socioéconomique des clientèles du réseau privé, leur concentration autour des grands centres urbains et la comparaison avec la situation ontarienne nous amènent à penser que la fin de la subvention aurait un impact négatif à court terme sur les écoles privées, mais que celles-ci continueraient d'être présentes. Il y aurait par contre un effet positif non négligeable sur le réseau public, qui retrouverait une part de financement, en plus de freiner la diminution démographique que subissent les écoles publiques depuis quelques années.

### **Autres gains non calculés**

En plus de récupérer les sommes allouées directement par les allocations (86 millions de dollars), le gouvernement récupérerait une partie des sommes qu'il retourne par le biais des diverses déductions fiscales dont profitent les parents et les écoles privées.

Ce montant que nous n'avons pas pu déterminer, faute d'avoir accès aux données fiscales, est cependant bien réel et nous permet d'affirmer qu'il en coûte au gouvernement davantage que les « 60 % » auquel il fait officiellement référence.

## Conclusion

Le coût des écoles privées pour la société est important. Le mythe qu'un élève au privé ne coûte que 60 % du coût de formation d'un élève au public, pour les finances publiques, ne tient pas la route. Les écoles privées n'ont pas à travailler avec la même réalité que les écoles publiques, mais elles bénéficient largement des politiques gouvernementales. En plus des subventions pour les activités éducatives, elles ont accès à des programmes d'infrastructures, elles sont en mesure, en grande partie, de remettre des reçus d'impôt, qui se traduisent en fin de compte par des recettes fiscales moindres. Or, nous avons bien vu que la clientèle du réseau privé est de plus en plus nantie et nous savons que ce sont les tranches de revenus les plus élevées (100 000 \$ et plus) qui profitent le plus des crédits d'impôt offerts.

La récente ouverture d'une école privée non agréée à Boisbriand vient supporter notre hypothèse, selon laquelle la subvention gouvernementale aux écoles privées n'est pas un élément déterminant dans le choix des parents. En effet, bien que n'étant pas agréé aux fins de subvention par le gouvernement du Québec, l'établissement doit tout de même refuser des élèves. C'est donc dire que le fait que le gouvernement subventionne les écoles privées ne favorise pas une plus grande liberté de choix pour les parents à plus faible revenu, qui est pourtant l'argument de poids des défenseurs des subventions gouvernementales aux écoles privées.

Au-delà de cette question, nous avons montré la non-corrélation entre la subvention du gouvernement et la présence des écoles privées. Si le gouvernement met fin à son programme de subventions, nous estimons à au moins 86 M\$ les économies qui pourraient être réalisées. Au-delà des économies anticipées qui pourraient varier, l'importance d'une telle décision gouvernementale se ferait sentir à plusieurs niveaux. Il s'agit d'une prise de position claire dans la promotion de l'école publique. Depuis plusieurs années, celle-ci subit une forte pression et souffre d'une mauvaise réputation par rapport aux écoles privées, alors que la comparaison entre les deux réseaux est trompeuse. Redonnons à l'école privée sa raison d'être : arrêtons de la subventionner. Avec la diminution de la population étudiante au public et l'augmentation au privé, les avantages sont nombreux à arrêter l'exode vers le privé. D'un point de vue strictement financier, il s'agit d'une décision avantageuse, avec plus de 86 M\$ d'économies, tout en assurant un certain afflux d'élèves permettant de contrer la baisse de fréquentation du public observée depuis quelques années et de rehausser le niveau général de l'école publique. Mettre fin à l'écroulement ne peut que favoriser l'école publique. Cependant, les vrais avantages se feront sentir à un niveau beaucoup plus large et cela fait partie d'un choix de société réclamé depuis longtemps et qu'il est maintenant temps de faire.

<b>Écoles privées – niveau secondaire – selon région</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Ouverture de dossier (\$)</b>	<b>Frais d'inscription (pour participer) (\$)</b>
<b>MONTREAL</b>			
Collège Charlemagne	561	50	190
Collège de Montréal	1110	50	200
Collège Jean-de-Brébeuf	734	50	175
Collège Jean-Eudes	1662	50	200
Collège Rachel	243	50	200
Collège Sainte-Anne-de Lachine	1660	50	200
Collège Stanislas	938	80	100
Collège Ville-Marie	469	50	175
École secondaire Jeanne-Normandin	341	50	150
<b>QUÉBEC</b>			
Collège Saint-Charles-Garnier	874	n/d	100
Le Petit Séminaire de Québec	814	30	95
Académie Saint-Louis	870	20	75
<b>AUTRES RÉGIONS</b>			
Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup	477	20	75
Collège Clarétain de Victoriaville	637	30	110
Collège Laval (Laval)	1815	50	200
Collège Saint-Sacrement (Laval)	1376	50	200
Collège Marie-de-L'Incarnation	352	40	90
Collège Saint-Alexandre (Outaouais)	974	50	175

## Exemple des frais chargés au Collège Beaubois

<b>Année scolaire 2009-2010</b>	<b>Préscolaire (montant en \$)</b>	<b>Primaire (montant en \$)</b>	<b>Secondaire (montant en \$)</b>
Demande d'admission	50	50	50
Première inscription	200	200	200
Réinscription annuelle		115	115
Droits de scolarité	2 500	2 500	2 560
Frais afférents	135	145	200
Location des manuels	-	120	135
Dépôt pour manuels	-	50	50
Service de garde (facultatif)	1050	1050	-
Association des parents (contribution volontaire; une seule par famille)	20	20	20
Fondation du Collège Beaubois (contribution volontaire; une seule par famille)	100	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>4055</b>	<b>4350</b>	<b>3430</b>
<i>Données provenant du site Internet du collège.</i>			

### Annexe 3

Collège Regina Assumpta - Année scolaire 2009-2010				
Frais		Obligatoire	Facultatif	Notes
Gestion du dossier		150		
Frais de scolarité		2600		
Transport			1040	
<b>Programmes d'études</b>				Aucun frais
<b>Excellence</b>				
<i>Excellence.tic</i>	Inscription	230*		
	Logiciels et antivirus	110*		
	Achat d'un portable	3500*		Obligatoire
<b>Domaine des arts</b>				Obligatoire, 1 des 3 concentrations
Concentration arts plastiques				Aucun frais
Concentration danse		690*		
Concentration musique	Inscription	685*		
	Location d'instrument		210	
	Ensemble musical	190*		Obligatoire, secondaire 2 à 5
Activités parascolaires		115		Obligatoire, secondaire 1 et 2
Association de parents, cadenas, fondation, activités étudiantes		118		Entre 85 \$ et 150 \$
Matériel maison (photocopies, carte d'identité, notes de cours, etc.)		225		Entre 150 \$ et 300 \$
Service de garde			230	
Manuels scolaires (Sesco) et uniforme (Maison Piacente)				Variable
Clubs élités				Entre 225 \$ et 675 \$ (facultatif)
* Ces frais sont obligatoires dans le cadre de la concentration ou du programme choisi.				
<i>Données provenant du site Internet du collège.</i>				

## Références

- Déclaration du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique : *Le gouvernement doit mettre fin au financement public des écoles privées.*
- Fédération des commissions scolaires du Québec et Association des directeurs généraux des commissions scolaires. 2004. *Mémoire concernant le projet de loi n° 73 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé*, novembre 2004.
- Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP). 2006. *Document sur l'enseignement privé*, Février 2006.
- FEEP. *Rapport annuel 2006-2007.*
- FEEP. *Rapport annuel au ministre 2005-2006.*
- Christian LÉVESQUE. « Public vs privé : les écoles privées ont la cote », *Le Devoir*, 24-25 septembre 2005.
- Marie-Andrée CHOUINARD. « Toujours plus d'argent à l'école privée », *Le Devoir*, 7 décembre 2004.
- GARON, Jean-Denis. 2006. *Retrait des subventions aux écoles primaires et secondaires privées : Évaluation de l'élasticité de la demande.* Notes de recherche n° 59, CSQ.
- MAROIS, Jacques. 2005. *La situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes.* Étude réalisée pour le compte de la FEEP.
- MASSÉ, Denis. 2005. *La situation socio-économique des clientèles du réseau de l'enseignement privé.* Étude réalisée pour le compte de la FEEP.
- MELS. *Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois : Années scolaires 2005-2006 – 2006-2007 – 2007-2008 – 2008-2009.*
- MELS. *Règles budgétaires pour les années scolaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Éducation préscolaire et Enseignement primaire et secondaire - Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions.*
- VERMOT-DESROCHES, Bernard (et al.). 2007. *Le financement public de l'enseignement privé au Québec.* Étude menée pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



[www.lafae.qc.ca](http://www.lafae.qc.ca)